

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 25 juin 2026 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Normandie

NOR : SFHZ2630254A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Normandie,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Normandie, les représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

1. Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :

- Christel MARIE, titulaire, et Bernard LAMBERT, suppléant.

2. Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :

- Francine MARAGLIANO, titulaire, et Philippe STEPHANAZZI, suppléant.

3. Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :

- Michelle LAMBERT, titulaire – suppléant en attente de désignation.

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 25 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle santé ARS,
Yann DEBOS